



PERMIS CITOYEN

Le coup de pouce permis citoyen est une aide destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B

La Ville de Jouy-en-Josas propose un financement de 300 € du permis en échange de 35 heures citoyennes sous condition d'éligibilité au candidat.

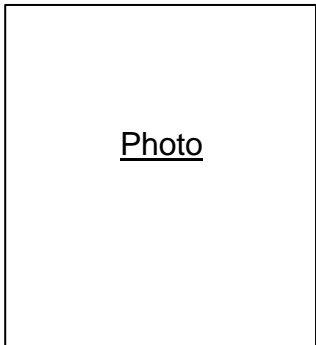
VILLE DE JOUY EN JOSAS

Date de dépôt du dossier :



DOSSIER DE CANDIDATURE
« Coup de Pouce Permis Citoyen »
16 à 25 ans

Bénéficiaire



Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :



Situation familiale

- Célibataire Marié Pacsé Avec enfants

Situation sociale

1. Condition de logement

- Autonome
 Chez les parents
 En foyer

Autre

2. Ressources :

- Familiales
 Personnelles
 Conjoint
 Autres

3. Situation scolaire :

- Lycéen
 Etudiant
 Niveau d'études :



4. Situation professionnelle :

- Salarié depuis : Quel type d'emploi :
- Apprentissage / alternance
- Formation professionnelle
- Sans activité

Motif de la demande

Expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

Proposition de contrepartie (Action citoyenne)

Expliquer en quelques lignes quelle action citoyenne vous souhaiteriez effectuer au sein de la ville de Jouy-en-Josas (ex : musées, animation, évènements, sport, aide administrative, espaces verts, travaux...)

.....

.....

.....

.....



Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)

.....

.....

.....

.....

.....

Documents à joindre obligatoirement

Les photocopies des pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité recto-verso
- Avis d'imposition (le vôtre ou celui de vos parents »
- Attestation de domiciliation (si jeune mineur)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Contrat de travail / ou carte étudiante / ou preuve de la recherche d'emploi ou de formation
- Justificatif d'une couverture responsabilité civile
- Attestation de réussite du code
- Attestation de mise à jour du / des paiements convenus avec l'auto-école (ou échéancier)
- Relevé d'identité bancaire
- Formulaire RGPD
- Une photo d'identité récente



Comment avez-vous connu ce dispositif ?

- Le site internet de la ville
- Du bouche à oreille
- Le PIJ
- Le journal de la ville
- La mission locale

La ville

Remise du dossier : Mairie de Jouy-en-Josas, Service animation et jeunesse

Date de dépôt du dossier

Signature du bénéficiaire (jeune)

Signature de l'adjointe au maire, déléguée Jeunesse

Signature du représentant légal pour le mineur,



REGLEMENT DU PERMIS CITOYEN

Article 1 : Critères d'admissibilité du dossier :

Les candidats devront être âgés de 16 à 25 ans révolus.

Les candidats doivent être domiciliés à Jouy-en- Josas depuis au moins 1 an

Les candidats pourront être à la fois inscrits dans une auto-école standard et en ligne.

Les candidats ont la possibilité de passer :

- Le permis voiture.
- Avec ou sans conduite accompagnée (encadrée et supervisée).

Article 2 : Les critères d'attribution de l'aide :

Par ordre de priorité, les critères d'attribution seront basés sur :

- 1) Dossier complet
- 2) Critères sociaux : les revenus du candidat, sa situation familiale, le quotient familial des parents
- 2) Le projet personnel dans lequel s'inscrit le besoin de mobilité (alternance, emploi, études, stages)
- 3) La motivation du candidat (disponibilité, assiduité) et la proposition de contrepartie citoyenne d'une durée de 35 heures

Article 3 : Engagement

Le jeune s'engage à être à jour du ou de(s) paiement(s) convenu(s) avec l'auto-école (fournir un document l'attestant, contrat, échéancier).

Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution citoyenne sous format d'heures (35 heures) au sein du service Animation - Jeunesse ou dans l'un des services de la Mairie, dans les deux ans à compter de l'acceptation de son dossier et avant l'obtention du permis de conduire.



Cette proposition s'appuie sur les compétences du candidat, ses capacités.

Le bénéficiaire devra notamment s'engager à venir à tout entretien d'examen de sa situation, à réaliser correctement son action citoyenne auprès du service défini (dans l'année qui suit l'acceptation de son dossier et reconductible 1 an maximum) et à respecter les directives données dans le cadre du dispositif.

Toute aide pourra faire l'objet de suspension, ou de suppression, en particulier en cas de non-respect des conditions générales ou particulières du dispositif, de bénéfice d'une aide globale supérieure au coût d'obtention du permis, ou de comportement manifestement contraire à l'esprit de civisme et de solidarité sur lequel cette aide est fondée.

Article 3 – Conditions de l'aide financière : engagement de la Ville

L'aide de 300 euros sera versée auprès de l'auto-école de la façon suivante : 50% à la fin des 35 heures effectuées et 50% à l'obtention du permis

Article 4 : Dépôt et acceptation du règlement

La participation au dispositif « Coup de Pouce Permis » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 5 : Dénonciation de la convention

La Ville se réserve la possibilité de mettre fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du bénéficiaire. Cette résiliation se matérialisera par un courrier avec accusé de réception qui sera envoyé au candidat lui précisant qu'un délai de 15 jours de préavis lui est accordé.

Sont exclues de cette clause, les heures non effectuées, pour les motifs suivants :

- Evènement familial grave.
- Invalidité ou décès du bénéficiaire.

Le candidat pourra également résilier la convention par courrier recommandé avec accusé de réception.

De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, au prorata des heures non effectuées, le montant perçu.



Date,

Signature du bénéficiaire (jeune)
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal pour le mineur,
précédée de la mention « lu et approuvé »



FORMULAIRE CONSENTEMENT RGPD

- J'accepte que la Commune de Jouy-en-Josas, dont le responsable de traitement est Monsieur le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :
- Communication
 - Conservation et valorisation archivistique

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec la Commune dans le respect des finalités précédemment énoncées. Aussi, mes données ne seront en aucun cas transmises à des fins commerciales.

Mes informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 10 années sauf :

- si j'exerce mon droit de suppression des données me concernant, dans les conditions.... décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Je dispose d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce formulaire. Je dispose également d'un droit de retrait de consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression des données en faisant une demande auprès du service de la Mairie qui a procédé à la collecte de la donnée.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et du traitement de vos données, la Commune ne sera pas en mesure de traiter la demande.

Signature du bénéficiaire (jeune)
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal pour le mineur,
précédée de la mention « lu et approuvé »



**DOSSIER DE CANDIDATURE
À DEPOSER AU**

**POINT INFORMATION JEUNESSE
1, RUE DU TEMPLE
78350 JOUY-EN-JOSAS**

Entre le 6 juillet et le 07 septembre 2026

Pour tout renseignement complémentaire,

Vous pouvez également contacter le PIJ

TEL: 01.39.20.03.39 ou jeunesse@jouy-en-josas.fr